

Copie de conservation et de diffusion, disponible en format électronique sur le serveur WEB du CDC :

URL = <http://www.cdc.qc.ca/prospectives/4/gauthier-4-4-1968.pdf>

Article revue *Prospectives*, Volume 4, Numéro 4.

*** SVP partager l'URL du document plutôt que de transmettre le PDF ***

Du secondaire décloisonné aux cloisons nouvelles?

par Robert GAUTHIER *

POUR QUI EST assez familier avec la réorganisation des structures et le réaménagement « temporaire » des programmes du cours secondaire, fort nombreuses apparaissent déjà les mesures susceptibles d'augmenter la souplesse de ce niveau d'études: options graduées dans les matières obligatoires (français, anglais, mathématiques), éventail élargi d'options « facultatives », promotion (à certains endroits trimestrielle) par matière, etc.

Notre propos n'est pas de contester la nette amélioration apportée par ces éléments de réforme, mais bien plutôt de nous demander si les transformations qu'on opère actuellement sont suffisantes pour corriger toutes les faiblesses du régime des sections et pour assurer à ce niveau d'études toute l'adaptabilité nécessaire, particulièrement en ce qui a trait aux variations de motivation, voire même d'aptitudes concrètes, de l'élève qui progresse au cours secondaire.

Le régime des sections

Pour en juger, examinons encore, de façon précise, quelles possibilités offrait l'ancien cours secondaire cloisonné (nous employons le mot « ancien » tout

en étant conscient du fait que le régime des sections est encore vécu par la majorité des élèves actuels du cours secondaire). On trouvera plus loin un tableau qui, du moins nous l'espérons, décrit tous les débouchés possibles, après chaque degré du cours secondaire, de chacune des sections.

Retenons de ce tableau un seul élément que nous analyserons: les cloisons entre chacune des sections existaient bien, mais un étudiant qui, ayant mal ou n'ayant pas réussi dans une section, poursuivait néanmoins ses études secondaires dans une section de calibre aux exigences moindres.

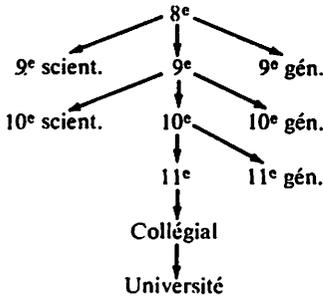
Par ailleurs, il était fort difficile, pour ne pas dire impossible, de passer d'une section au programme moins riche à une autre au programme plus chargé. Quelques réformes de dernière heure (11^e recyclage, CPES de deux ans) peuvent difficilement être considérées comme d'efficaces mesures d'assouplissement étant donné la lourde pénalisation d'une année complète entraînée par cette réorientation, souvent même par ce reclassement tardif.

Situation nouvelle, problème nouveau

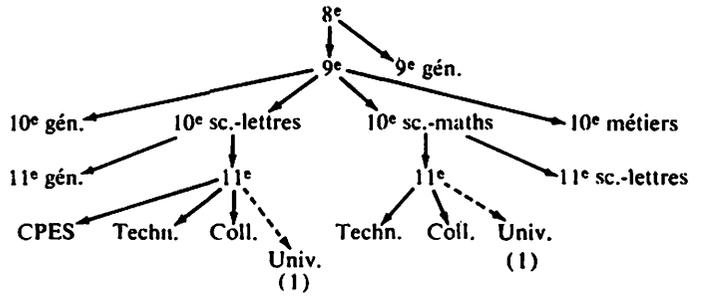
Le nouveau cours secondaire (temporairement décloisonné, plus tard polyvalent) considérera-t-il enfin

* L'auteur est adjoint au directeur des Services pédagogiques de l'Association des institutions d'enseignement secondaire (AIES).

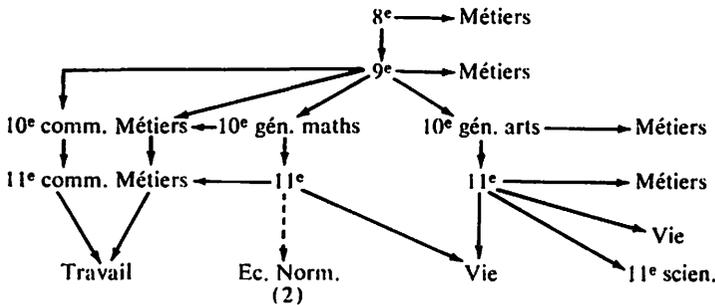
SECTION CLASSIQUE



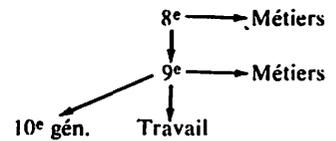
SECTION SCIENTIFIQUE



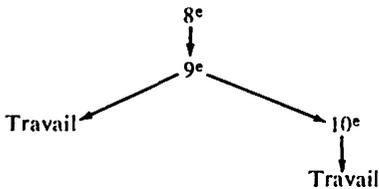
SECTION GÉNÉRALE



SECTION AGRICOLE



SECTION DES MÉTIERS



SECTION DES ARTS FAMILIAUX



les possibilités de l'étudiant dans une perspective dynamique plutôt que statique ? acceptera-t-il comme une nécessité la réorientation (ou le reclassement) d'un étudiant d'une séquence de cours au programme appauvri vers une séquence de cours au programme régulier ou enrichi ?

Ni le Document d'éducation n° 2, ni les cinq documents de travail sur le Règlement n° 1 qui traitent

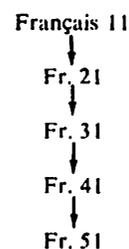
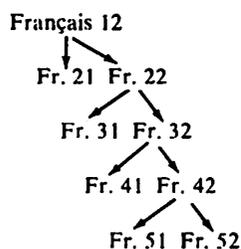
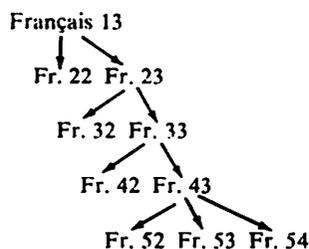
1. D'après le dépliant publié par le Service d'information de l'Université de Montréal, 13 des 23 facultés ou écoles constituantes acceptaient encore, dans l'une ou l'autre de leurs options, en septembre 1968, théoriquement du moins, les étudiants ayant terminé une 11^e scientifique.

2. D'après le dernier Répertoire des cours et des institutions à l'intention des élèves des cours élémentaire et secondaire, publié en décembre 1967 par le Bureau de l'orientation du ministère de l'Éducation, l'élève de 11^e générale était admis, s'il satisfaisait à certaines conditions, aux études conduisant au brevet B.

du cours secondaire ne répondent à cette question. C'est donc à chacune des administrations pédagogiques — une rapide enquête l'a confirmé — qu'il appartient de prévoir les mécanismes particuliers qui donneraient à leur cours secondaire toute la souplesse désirable de promotion scolaire individuelle.

C'est à elles, en effet, qu'incombe la responsabilité de voir à ce que, dans les options graduées, un classement fautif au Secondaire I n'entraîne pas, pour l'enfant, une séquence de cours rigidement prédéterminés. On retrouverait alors, tout aussi sérieux quoique plus morcelé, le problème que créait l'étanchéité des sections.

Voici comment se pose concrètement le problème. En français, par exemple, nous avons les séquences suivantes :



Étrange similitude entre ce tableau (le même pourrait être dressé pour les mathématiques et l'anglais) et le précédent : après le cloisonnement des sections, nous retrouvons celui des options graduées. Descente facile, ascension à peu près impensable.

Quelques essais de solution

Toutes les administrations pédagogiques qui ont commencé de décroisonner leurs sections et qui veulent offrir à leurs élèves toutes les possibilités d'un cours secondaire respectant vraiment les ressources de l'individu et les variations qu'on y remarque, ont été aux prises avec ce problème.

Voici maintenant les solutions, proposées par quelques administrations scolaires, à ce problème de la double promotion : promotion d'année en même temps que de rythme, par exemple le passage du français de Secondaire II, rythme régulier, français 22, au français de Secondaire III, rythme rapide, français 33.

À la Commission des écoles catholiques de Montréal, selon les renseignements obtenus d'un conseiller d'orientation d'une école décroisonnée, les critères de double promotion sont les suivants : le désir, clairement exprimé par l'élève, d'effectuer la double promotion, un rendement scolaire très supérieur dans la matière concernée (par exemple, un écart à la moyenne de 20%), la recommandation du professeur et du conseiller d'orientation. Quant aux modalités, après les classes de Secondaire I et II, le passage d'une voie à une autre peut se faire sans session de recyclage, tandis qu'au Secondaire III, IV, V, la double promotion requiert une session de cours d'été d'une durée de six semaines. La CECM offrait déjà ces cours l'été dernier.

La Commission scolaire régionale de Chambly traitait déjà de cette question dans le n° 4 de sa revue

Info-Éducation (avril 1967), dans un article de Édouard Moncousin, dont voici un large extrait : « Ce passage d'une voie à une autre que l'on appelle « reclassement » ne doit s'effectuer que prudemment et pour des raisons sérieuses et motivées, basées principalement sur :

- a) les résultats académiques obtenus par l'élève dans la discipline où a lieu le reclassement;
- b) la comparaison de ces résultats par rapport au rang centile, lequel est calculé sur les résultats de tous les élèves de l'école pour le même examen;
- c) l'appréciation objective du travail, des efforts et du comportement de l'élève par le professeur enseignant dans la discipline où le reclassement a lieu;
- d) les observations soumises à la direction de l'école par le comité des tuteurs (groupant les professeurs enseignant aux mêmes élèves) et le comité de matière (groupant les professeurs d'une même discipline d'enseignement) pour ce reclassement. »

Ajoutons, à titre de simple information, qu'en janvier 1967, on avait reclassé 425 des 1450 élèves de l'école Gérard-Filion. On ne dit pas, toutefois, quelle proportion a été reclassée dans une voie supérieure.

M. Normand Lapointe, de la même régionale, directeur des études à l'école polyvalente de Boucherville, nous communiquait des renseignements plus récents et plus précis. Dans certains cas, le reclassement en cours d'année ou la double promotion en fin d'année peuvent se faire sans recyclage. Autrement, on exigera une session de cours d'été. Lorsque les grandes écoles polyvalentes seront ouvertes (la polyvalente de Boucherville reçoit, en septembre, 3000 élèves), le nombre suffisant de ces cas spéciaux de

reclassement ou de double promotion permettra à la direction de les réunir en des groupes homogènes qui, en même temps, rattraperont le retard accumulé et couvriront le programme de l'année suivante. On épargnera alors à l'étudiant la lourde pénalisation de la session d'été. C'est à ce moment seulement que la double promotion pourra devenir source de motivations supplémentaires.

M. Alcide Hade, directeur général des écoles à la Commission scolaire régionale Le Royer, nous dit que, dans ses écoles, en plus des sessions de récupération d'été, on organise des sessions spéciales en cours d'année. Celles-ci remplacent alors les heures habituellement consacrées aux activités dirigées. Ces sessions de recyclage ne peuvent être suivies que pour une seule matière, et la sélection des candidats à la double promotion est la responsabilité du personnel enseignant.

Le bulletin d'information de la Commission scolaire régionale Meilleur (juin 1968, vol. 2, n° 7) nous apprenait que les élèves de Secondaire I et II, pour être admis, dans les matières rythmées, à un rythme supérieur, devaient avoir obtenu 85% et plus dans la matière concernée et la recommandation du principal.

Enfin, M. Lafrance, de la Régionale Maisonneuve, nous décrit la situation actuelle: session d'été, cours supplémentaire durant l'année; mais surtout les projets pour les années à venir (pour septembre 1970): reclassement ou double promotion sans cours supplémentaire, mais au moyen d'un enseignement parfaitement individualisé sur fiches de travail ou de l'enseignement programmé.

Comme on s'en rend compte, toutes les administrations pédagogiques, de qui nous avons tenté d'obtenir des renseignements, se sont penchées sur la question. Que peut-on retenir des éléments de solution jusqu'ici avancés ?

En premier lieu, on devrait considérer la session de récupération d'été comme un pis-aller. Il est heureux que l'école aux effectifs nombreux présente, sur le sujet, le plus bel exemple d'adaptabilité aux problèmes individuels. On parle suffisamment des risques inhérents à ce qu'on appelle avec mépris les « grosses boîtes à cours », pour qu'on se permette de souligner un des précieux avantages de cette formule.

Quant aux écoles de dimensions plus restreintes, la récupération par l'enseignement individualisé (fiches ou programmes) nous semble la formule la plus heureuse, la plus souple, et surtout la plus facilement acceptable par l'élève qui ne pourrait, sans sourciller, se voir priver de la plus grande partie de ses vacances d'été ou de ses périodes d'activités dirigées.

Soulignons enfin l'impérieuse nécessité pour les éducateurs de demeurer très attentifs à toute manifestation qui indiquerait, chez l'élève, la possibilité d'être reclassé. Ce passage d'une voie à une autre est d'autant moins douloureux et pénible qu'il s'effectue rapidement. Aux professeurs de français, d'anglais et de mathématiques de Secondaire I et II incombe surtout la tâche de déceler des aptitudes nouvelles ou non encore détectées; aux tuteurs aussi, là où, selon l'une ou l'autre formule, le régime en est établi. Aux administrateurs le soin de mettre en place les mécanismes les plus souples et les mieux adaptés aux besoins du milieu •